



**REGLEMENT INTERIEUR DU
RESTAURANT DENIS PADOVANI
2025**

Préambule : Le restaurant Denis Padovani propose un service de restauration à destination des séniors de la ville et des communes environnantes. Il est un lieu de rencontre et de convivialité qui permet aux convives d'entretenir une vie sociale.

1- Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de fonctionnement du restaurant Denis Padovani de la ville de Velaux.

2 - Inscription

Les personnes souhaitant déjeuner au restaurant Denis Padovani doivent s'inscrire au bureau des inscriptions à l'Hôtel de Ville, aux horaires d'ouverture. Renseignements possibles au 04.42.87.75.12 ou au 07.62.76.78.15.

Un service de minibus gratuit existe. Il permet notamment d'accompagner et de ramener les personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer de façon autonome (à préciser lors de l'inscription).

3- Composition des repas

Les menus sont élaborés en concertation avec le chef de cuisine et le responsable restauration.

Ces menus sont consultables sur le site de la ville de Velaux, ([Ville de Velaux.fr](http://Ville.de.Velaux.fr))

Le menu étant unique, il n'est pas possible de donner satisfaction aux personnes devant suivre un régime particulier.

Le repas comprend : une entrée, un plat, un dessert ou un fromage, un verre de vin et un café.

4- Modalité d'inscription

Chacun est libre de venir déjeuner régulièrement une à plusieurs fois par semaine.

L'inscription est obligatoire.

Quand ?

Toute réservation doit s'effectuer minimum 48h avant le repas (ex. : le lundi avant 12h pour le mercredi midi)

Aucune inscription ne sera prise en compte hors délai.

Comment ?

Les réservations et paiements s'effectuent :

Par chèque ou carte bancaire en mairie Bureau des inscriptions) pour les personnes autonomes.

Par chèque ou carte bancaire au restaurant Denis Padovani le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h30 pour les personnes bénéficiant du service du minibus.

En carte bancaire sur le portail famille de la ville de Velaux : <https://portail-famille.mairie-de-velaux.fr>

Combien ?

La collectivité détermine les différentes catégories de tarifs applicables aux usagers. Ils sont définis par délibération du conseil municipal.

5- Modalités de désinscription

Toute annulation doit s'effectuer minimum 48h avant le repas réservé, par téléphone au 04.42.87.75.12 ou au 07.62.76.78.15, ou directement sur le portail famille de la ville.

Elles se font exceptionnellement la veille ou le jour du repas pour raison médicale avec justificatif.

Tout repas décommandé hors délais est facturé à l'utilisateur.

6- Conditions d'accès au restaurant

Le restaurant Denis Padovani est ouvert aux personnes domiciliées à Velaux, âgées de 60 ans et plus et retraitées, et aux personnes extérieures à la commune (selon le tarif invité).

Le restaurant est également ouvert au personnel municipal.

L'accueil et le service sont assurés par le personnel de la ville de Velaux.

Il est formellement interdit de verser au personnel une quelconque rémunération ou gratification.

7- Jours d'ouverture et horaires des repas

Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

Le repas est servi :

→ à 12h00 pour les seniors et les seniors extérieurs à la commune

→ de 12h00 à 12h15 pour le personnel municipal.

Fermetures annuelles : Le mois d'août ainsi qu'une semaine pendant les fêtes de fin d'année.

8- Conditions d'hygiène / Respect des lieux

Pour des raisons sanitaires, il est demandé aux convives de se soumettre aux règles d'hygiène et de propreté élémentaire et de s'abstenir de fréquenter le restaurant en cas d'affection pouvant gêner les autres convives.

Il est interdit de fumer dans la salle du restaurant en application des dispositions prévues par décret n°92.478 du 29 mai 1992.

Il est également interdit d'emporter les repas servis à table. La ville se décharge de toutes responsabilités dans le cas où des convives consommeraient des denrées servies à table en dehors du restaurant.

Les apports extérieurs de nourriture et d'alcool sont également interdits.

L'accès à la cuisine est interdit à toutes personnes étrangères au service de restauration et à toutes personnes n'ayant pas revêtues une tenue appropriée.

Afin de maintenir une ambiance sympathique dans la salle du restaurant, toute discussion trop véhémement ou toute attitude pouvant porter atteinte à la tranquillité des convives est à proscrire.

Le non-respect de ces règles et le manque de respect envers le personnel, pourront entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du restaurant.

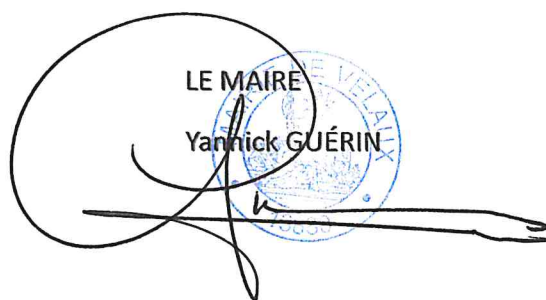
Toute évolution sanitaire et réglementaire (ex : crise sanitaire lors du Covid 19) entraînerait une application immédiate des règles sans modification express de ce document.

9- Mesures de sécurité

Les consignes de sécurité sont affichées dans la salle de restaurant. Chaque personne doit en prendre connaissance.

Fait à Velaux, le 18 Novembre 2024

LE MAIRE
Yannick GUÉRIN



Acceptation du règlement intérieur

Je soussigné(e) _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte dans son intégralité.

Date :

Signature